

*SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources inc.*

## **Neptune annonce une entente de recherche visant à développer de nouveaux produits de santé et de mieux-être à base de cannabinoïdes**

**Laval (Québec), CANADA, le 19 janvier 2018** – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ – TSX: NEPT) a annoncé aujourd’hui une entente de recherche exclusive ayant pour but de mettre au point de nouveaux produits de santé et de mieux-être à base de cannabinoïdes, comme le cannabidiol (CBD), qui contiendront également de l’huile de krill dont l’utilisation combinée serait exclusive à Neptune. Le marché visé est le nombre toujours croissant des juridictions fédérales à travers le monde qui ont ou auront légalisé la consommation de produits du cannabis par les adultes ou à des fins médicales, dont le Canada.

Comme Neptune met rapidement en œuvre sa stratégie et son plan d’affaires, la Société financera des activités de recherche et développement afin de démontrer concrètement les bienfaits de la combinaison cannabinoïdes-huile de krill. Elle croit, résultats de recherche à l’appui, que les propriétés particulières de l’huile de krill permettraient d’augmenter la capacité d’absorption des composés liposolubles administrés par voie orale, une fonction qui serait particulièrement pratique pour des molécules comme le CBD. Les activités de recherche de Neptune porteront également sur d’autres huiles, ingrédients et technologies, notamment MaxSimil<sup>®</sup>, une technologie brevetée facilitant l’absorption des acides gras oméga-3 qui peut améliorer l’absorption des nutraceutiques à base de lipides, ainsi qu’une variété d’autres huiles marines et de graines.

« Nous sommes fiers d’avoir conclu une entente de recherche exclusive avec l’un des plus grands fournisseurs d’huile de krill au monde. Nous sommes convaincus que nos efforts de recherche et développement portant sur les cannabinoïdes entraîneront la création de nouvelles formules entrant dans la composition de produits de santé et de mieux-être qui pourront traiter des problèmes comme la douleur, l’insomnie, l’anxiété et le stress, a déclaré Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. Dans le contexte actuel, où les cadres réglementaires entourant la consommation de cannabis à des fins médicales et la légalisation des cannabinoïdes au Canada et dans le monde sont en évolution, notre principal avantage concurrentiel et distinctif demeure notre compétence dans les domaines de la science, des affaires réglementaires, de l’extraction, de la formulation et de la commercialisation à l’échelle mondiale. »

### **À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.**

Neptune est une société de produits de mieux-être, forte de plus de 50 ans d’expérience combinée dans l’industrie. La Société formule et fournit des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil<sup>®</sup>, une plateforme brevetée qui peut améliorer l’absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une riche gamme d’huiles marines et d’huiles de graines. Neptune vend également de l’huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au [www.oceano3.com](http://www.oceano3.com). La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour développer des extractions et des formulations uniques dans des segments à fort potentiel de croissance, comme ceux des produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être.

Neptune cherche aussi à tirer parti des possibilités offertes par le marché des médicaments sur ordonnance grâce à son investissement de 20 % dans Acasti Pharma Inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits thérapeutiques à base de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l’hypertriglycéridémie majeure.

Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

### **Énoncés prospectifs**

*Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.*

*Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la Mise en garde concernant l'information prospective figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune (la « notice annuelle ») et dans le rapport annuel (S.E.C. Form 40-F) le plus récent de Neptune, disponibles sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml) et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à [www.neptunecorp.com](http://www.neptunecorp.com). Tous les énoncés prospectifs ci-inclus sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure exigée par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle et dans le rapport de gestion pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 sous la rubrique risques et incertitudes.*

*Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.*

**Neptune Solutions Bien-être**  
Mario Paradis  
Vice-président et chef de la  
direction financière, Neptune  
1 450 687-2262, poste 236  
[m.paradis@neptunecorp.com](mailto:m.paradis@neptunecorp.com)

Relations avec les investisseurs  
(Canada)  
Pierre Boucher  
MaisonBrison  
1 514 731-0000  
[pierre@maisonbrison.com](mailto:pierre@maisonbrison.com)

Relations avec les investisseurs  
(États-Unis)  
Ed McGregor/Jody Burfening  
LHA, IR  
1 212 838-3777  
[emcgregor@lhai.com](mailto:emcgregor@lhai.com)